

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 28 Janvier 1868.

Supplément au n° 2 de la Revue.

SOMMAIRE. — Amélioration de la race chevaline suisse. — Réclamations des cantons de Berne et de Bâle-Ville au sujet de la fourniture d'affûts à l'ordonnance fédérale pour canons de 12 liv. à chargement par la culasse.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE SUISSE.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 22 novembre 1867.

Tit.,

Il y a bientôt six ans que la question de l'amélioration de la race chevaline a été soulevée chez nous. Le président de la Société suisse des agronomes, à laquelle a succédé plus tard la Société suisse d'agriculture, nous a adressé, le 22 janvier 1862, la demande tendant « à ce qu'une commission d'experts fût chargée d'examiner et de préaviser la question de savoir de quelle manière l'amélioration de la race chevaline pourrait être encouragée en Suisse. »

La dite société partait de l'opinion que la question soulevée était d'une importance majeure au point de vue de l'économie nationale et politique. Elle prétendait que l'éducation des chevaux qui se pratiquait jadis sur une échelle assez étendue dans plusieurs cantons, avait diminué dans les derniers temps, ce qu'elle attribuait en partie à l'extension de l'industrie laitière du pays, en partie à la concurrence de l'étranger. Dans son opinion, l'augmentation des fromageries provient de ce que leur rendement est supérieur à celui de l'éducation des chevaux, laquelle est plus exposée à des chances de pertes. L'extension de l'industrie fromagère a pour effet de diminuer le nombre des chevaux reproducteurs et de ralentir les soins que l'on voue à leur éducation, tandis que, d'un autre côté, les efforts que l'on fait à l'étranger en vue de l'amélioration de la race, ont pour résultat que les chevaux suisses sont moins recherchés. Les étran-